

Conditions Générales de Location

1) OBJET

Le client reçoit le véhicule décrit dans le contrat de location pour la location, en parfait état de fonctionnement, avec tous ses documents, pneus, outils et accessoires et s'engage à les conserver et à conduire le véhicule dans le respect des règles du Code de la Route et des dispositions des présentes Conditions Générales. Le client a le droit de faire vérifier l'état du véhicule en sa présence avant la prise en charge du véhicule.

2) DURÉE DU CONTRAT

La durée du Contrat est celle indiquée au Contrat, qui précise la date et l'heure de livraison et de retour du véhicule.

Les jours de location seront calculés par jour calendaire à partir du moment exact où le client a loué le véhicule et jusqu'à la réception du véhicule, de ses clés et de sa documentation par MLI. La période de courtoisie pour le retour du véhicule sera de 59 minutes.

Le contrat de location est limité à une durée maximale de 30 jours.

Si le client décide de résilier le Contrat à l'avance, le montant correspondant aux jours non consommés (taxes comprises) sera retenu intégralement à titre d'indemnité.

En outre, dans le cas où MLI déciderait de résilier la location avant la date spécifiée dans le Contrat, le client n'a pas le droit de recevoir de MLI le double des montants payés pour les jours non utilisés (y compris les taxes), à titre de compensation.

3) EXTENSIONS

Le client a l'obligation de restituer le véhicule à la date et à l'heure indiquée dans la section précédente. Si le client souhaite prolonger la période de location, il doit contacter le bureau MLI le plus proche pour signer la prolongation. Aucun contrat ne peut être prolongé par téléphone ou par tout autre moyen de communication électronique.

En aucun cas, le montant de la garantie ne peut être utilisé pour prolonger la durée de validité de la garantie. Par conséquent, en cas de prorogation du contrat, le client doit effectuer un paiement supplémentaire pour la prorogation.

Si le Contrat ne peut être prolongé en raison de l'indisponibilité des véhicules ou pour toute autre raison, le client doit restituer le véhicule à la date, l'agence et l'heure convenues.

Selon les termes et conditions initiaux du Contrat, il peut être nécessaire, lors de la demande de prorogation du Contrat, de conclure un nouveau Contrat et le Contrat en cours sera considéré comme résilié à ce moment-là.

4) CONDITIONS DE RETOUR DU VÉHICULE

Le client, quel que soit le système de restitution du véhicule (VRS) choisi, conformément aux dispositions de la clause 7 des présentes conditions générales de location, retournera le véhicule loué dans le même état que celui dans lequel il a été livré, ainsi qu'avec tous ses documents, pneus, outils et accessoires, à l'endroit, à la date et à l'heure stipulés dans le contrat de location. Lors du retour, le client peut demander que l'état du véhicule soit vérifié en sa présence. Cette vérification en personne est assujettie aux heures d'ouverture du bureau local.

Le client ne peut modifier les caractéristiques techniques du véhicule, ses clés, son équipement, ses outils et/ou accessoires, ni modifier son apparence extérieure et/ou intérieure. Dans le cas contraire, le client prendra en charge les frais de remise du véhicule dans son état d'origine avec préjudice des dommages causés à MLI par la remise en état du véhicule pendant la durée de l'immobilisation du véhicule ainsi que les autres dommages causés à MLI.

5) NON-RETOUR DU VÉHICULE

Le défaut de retour du véhicule à la date et à l'heure indiquée dans le Contrat autorise MLI à facturer le client pour chaque jour où il utilise le véhicule après qu'il aurait dû être retourné. MLI facturera également une pénalité de 50 % pour chaque jour de retard afin de couvrir les inconvénients causés à MLI. La restitution du véhicule à une date et heure autres que celles établies dans le Contrat donne droit à MLI de facturer le montant de la location correspondant aux jours supplémentaires pour le retard dans le retour, en plus d'un montant à titre de pénalité pour le préjudice économique causé, qui s'élève à 8500 DZD / 40 € par jour de retard.

Dans le cas où MLI retarde la livraison du véhicule de plus de 59 minutes à compter de la date de signature du contrat de location, le client ne sera pas indemnisé.

De même, le retour ou l'abandon du véhicule à un endroit autre que celui indiqué dans le Contrat, donnera le droit à MLI d'exiger du client un paiement :

i) le montant de la location correspondant aux jours supplémentaires nécessaires à la récupération du véhicule et à sa mise à disposition pour la location ;

ii) en outre, une indemnisation de 8500 DZD / 40 € par jour sera imposée pour le préjudice économique causé, et

iii) en outre, le client prend en charge les frais de transport/grue, de péage et de stockage / garde, le cas échéant, jusqu'au lieu convenu dans le contrat pour le retour de ce dernier conformément aux dispositions de l'annexe I.

MLI se réserve le droit de prendre toutes les mesures légales nécessaires en cas de disparition ou de non-retour du véhicule aux autorités compétentes, et le client sera entièrement responsable de toutes les conséquences juridiques qui pourraient en découler.

La prolongation unilatérale par le client de la durée du contrat est également considérée comme une utilisation non autorisée du véhicule aux fins de la responsabilité du client pour tout dommage en découlant.

6) PAIEMENTS ET MODE DE PAIEMENT

6.1 Paiements :

Le client s'engage à payer à MLI :

a) Les frais de location de véhicule, d'assurance et de taxes déterminés dans le tarif MLI actuel (ci-après, le tarif général) qui a été préalablement notifié au client. L'application du tarif initialement convenu est subordonnée à la restitution du véhicule à l'endroit, à la date, à l'heure et aux conditions stipulées. Les tarifs peuvent varier selon la saison et les succursales, de sorte qu'avant la location d'un véhicule, le client sera responsable de vérifier le tarif qui lui est appliqué.

b) Le montant associé au système de retour de véhicule (clause 7 des présentes conditions générales) choisi.

c) Tout autre concept d'application au client, selon les conditions contractuelles et commerciales offertes par MLI.

6.2 Paiements résultant d'une utilisation incorrecte par le client :

Le client, une fois la location du véhicule terminée, s'engage à payer à MLI les montants résultant des points suivants :

a) Frais de nettoyage spécial pour les frais d'un service de nettoyage supplémentaire en raison de l'état manifestement inadéquat du véhicule au moment de son retour, avec un montant maximum de 10000 DZD / 48 Euro.

b) Les frais occasionnés par la perte des documents et des clés du véhicule, et/ou l'envoi de l'ensemble des clés du véhicule à la succursale correspondante, en cas de perte, casse, retour des clés du véhicule dans un bureau autre que le retour effectif du véhicule, ou toute autre situation dans laquelle le véhicule est paralysé pour des raisons imputables au client pour un montant allant jusqu'à 30000 DZD / 140 Euro.

c) Les frais de remorquage du véhicule à l'aide d'une grue dans les cas prévus aux différentes clauses du présent contrat.

d) Les coûts résultant de la perte, de l'endommagement ou de la détérioration des jantes, des pneus (y compris les crevaisons et les éclats), des outils, des vitres, des rétroviseurs, des accessoires, de l'intérieur des véhicules et des problèmes résultant d'une erreur dans le type de carburant utilisé.

e) Les péages, amendes, pénalités et frais juridiques encourus par le client pour des infractions au code de la route ou des infractions aux lois, règlements ou ordonnances (y compris les frais de congestion ou les restrictions de circulation lorsqu'ils existent) encourus pendant la durée du présent contrat qui ont été satisfaits par les moyens suivants MLI.

f) Sans préjudice de ce qui précède, MLI se réserve le droit de facturer au client un supplément de 4800 DZD / 22 EUR pour les frais administratifs occasionnés par les frais de traitement et de communication de ces actes aux autorités compétentes.

g) Les frais de réparation des dommages causés au véhicule en cas d'accident, lorsque l'une des circonstances suivantes se produit :

- Le véhicule n'a pas été utilisé conformément aux conditions établies.

- Le rapport d'accident - soit sous la forme d'un 'Rapport d'accident amiable' -RDA- ou d'un 'Rapport de Sinistre' - n'a pas été complété et envoyé à MLI dans les 48 heures, ou n'était pas conforme à la réalité des faits établis.

- Les dommages soient le résultat d'un accident dû au fait que le client n'a pas évalué correctement la hauteur du véhicule.

h) Les frais dérivés aux frais d'administration et de gestion des accidents d'un montant de 4800 DZD / 22 EUR à moins que vous n'ayez souscrit une couverture complémentaire.

Les montants dérivés de ces concepts seront facturés par MLI directement au client au moyen du système de paiement parrainé ou équivalent utilisé pour contracter le véhicule, le client autorisant expressément MLI à effectuer de tels prélèvements.

Dans tous les cas, MLI informera immédiatement le client de la charge effectuée et des raisons de celle-ci, en fournissant au client autant d'informations que possible.

Le montant des frais facturés au client pour les dommages causés au véhicule sera calculé en tenant compte de l'évaluation faite par un expert externe à MLI, ou lorsque cette quantification ne peut être faite a priori, le montant résultant d'une évaluation initiale faite par du personnel MLI qualifié selon la liste de prix à notifier au client, dont l'existence et les montants que le client déclare accepter, étant en accord avec eux, seront facturés.

Tout ce qui précède est applicable sans préjudice d'une liquidation et d'un ajustement ultérieurs, une fois qu'un devis de réparation a été obtenu par un garagiste ou une expertise effectuée par un cabinet d'experts, externe à MLI.

Le chiffre résultant de cette évaluation ne peut dépasser la valeur du véhicule sur le marché, selon le prix maximum au moment de l'accident.

MLI se réserve également le droit de facturer au client le manque à gagner résultant de l'immobilisation du véhicule en raison des dommages subis. Cette compensation sera calculée sur le nombre de jours qu'il est nécessaire d'investir dans la réparation du véhicule, établi par un expert externe à MLI ou, une fois la réparation effectuée, en comptant un jour pour chaque huit heures de travail investi par le garagiste et utilisé comme base pour quantifier le taux journalier d'occupation contracté, plus les 2400 DZD / 11 EUR supplémentaires par jour prévus dans la disposition précédente puisque les jours d'arrêt du véhicule ont la même considération que le non-retour de ce dernier dans la période convenue. La responsabilité maximale du client sera la valeur du véhicule sur le marché, selon le prix maximum au moment de l'accident.

6.3 Mode de paiement :

Le paiement de la location du véhicule et des éventuels frais supplémentaires sera effectué dans la devise choisie par le Client.

Les modes de paiement acceptés sont argent comptant, Virement bancaire, et chèque certifié. En aucun cas, il n'est permis de payer la location en la carte de débit, ou par carte de crédit.

7) SYSTÈMES DE RETOUR DU VÉHICULE (SRV)

L'objectif du système de restitution du véhicule loué est de régler les questions relatives à la méthode de vérification de l'état du carburant au moment de la restitution du véhicule (enregistrement), au service de ravitaillement effectué et à la disponibilité du service d'horaire flexible.

Sans préjudice de la liaison de certains systèmes à un tarif spécifique, les systèmes de retour de véhicules suivants sont à la disposition du client :

a) Système de retour rapide (SRR)

Le système de retour rapide (SRR) consiste à fournir un service rapide et agile de contracter et de profiter de la location du véhicule qui est spécifié avec la livraison du véhicule avec un réservoir plein de carburant et permet son retour direct sans avoir besoin de faire le plein de carburant ou de localiser les stations-service près de la succursale ou de faire des attentes inutiles pour la vérification du niveau de carburant.

Avec ce système, il est possible de réduire le temps d'attente tant dans la gestion de la location du véhicule que dans la gestion de son retour pour la vérification du carburant ("check-in"), ce qui augmente la qualité du service.

Avec le système de retour rapide, le service " horaire flexible " est activé, qui consiste à retourner le véhicule en dehors des heures normales d'ouverture, éliminant ainsi les temps d'attente aux terminaux pour les vols de nuit ou les jours fériés. La souscription à ce service est limitée aux succursales qui offrent une telle possibilité. (Voir les Conditions Particulières).

Ce système inclut également une compensation au client pour la quantité de carburant restant dans le réservoir du véhicule lors de sa restitution, conformément aux huitièmes du réservoir indiqué sur l'indicateur du véhicule, en excluant de cette compensation la partie correspondant aux coûts d'exploitation et de logistique.

Le coût de ce système est déterminé sur la base du modèle de véhicule sous contrat et de sa capacité en carburant, du prix du carburant au moment de la livraison du véhicule et des coûts d'exploitation et de logistique encourus (Coût du service ou GG). Et tous les frais de localisation (s'il y a lieu).

SRR = Modèle de véhicule (en litres) x Prix (DZD/litre) + Coût du service (GG) + Frais de localisation.

Où,

Modèle de véhicule (en litres) : cela correspond à la capacité en litres du réservoir de carburant en fonction du modèle de véhicule qui est finalement livré au client.

Prix (DZD/litre) : il équivaut au calcul du prix unitaire du carburant, pour lequel le prix moyen des stations-service de l'Algérie est pris comme référence selon les tarifs publiés sur le site web du Ministère de l'Industrie, de l'Énergie et du Tourisme. La valeur utilisée est le prix disponible au moment de la consultation.

Coût du service ou GG : il s'agit des coûts d'exploitation et de logistique nécessaires, dont le montant est associé au modèle spécifique du véhicule livré.

Coûts de localisation : Pour les succursales situées dans des aéroports, des gares ou d'autres installations où un supplément carburant supplémentaire est perçu, celui-ci sera ajouté au coût final de la consommation réelle de carburant.

b) Système de retour classique (SRC)

Ce système de retour classique consiste en la location du véhicule sans service de ravitaillement, sans service rapide de retrait et de retour et sans service d'horaire flexible.

Ce système consiste exclusivement en la livraison d'un véhicule avec un réservoir de carburant plein, le client doit rendre le véhicule à l'entreprise de location au lieu de livraison convenu, également avec un réservoir plein et doit contrôler le véhicule à des fins de vérification du carburant. Cette option n'inclut pas l'ensemble des services d'attention rapide à la clientèle fournis dans le système précédent.

Le client doit laisser une caution équivalente à la valeur du réservoir de carburant. Cette caution sera remboursée après la restitution du véhicule, une fois que le respect des conditions de ce système de restitution aura été vérifié. Pendant les heures de bureau, MLI offre à ses clients la possibilité d'effectuer une vérification sur place de l'état du dépôt.

Si l'obligation de restituer le véhicule avec le réservoir plein n'est pas remplie par le client, la quantité de carburant à ravitailler par MLI jusqu'à ce que le réservoir soit plein sera déduite de la caution, plus 2400 DZD / 11 EUR à titre de clause pénale expresse. Si le montant de l'acompte est inférieur au montant débité, le client accepte que la différence soit payée en sus.

De même, si celui qui ne respecte pas son obligation de livrer le véhicule avec un réservoir plein est MLI, il ne sera pas tenu d'indemniser le client, à titre de clause pénale expresse, pour non-respect de ses obligations convenues avec le client.

8) ASSURANCE ET COUVERTURE

8.1 Assurance obligatoire et assurance responsabilité civile

Les tarifs de location comprennent la couverture de l'assurance automobile obligatoire et de l'assurance responsabilité civile complémentaire pour les dommages et les pertes contre les tiers résultant de l'utilisation et de la circulation du véhicule.

Ces couvertures sont garanties et sont assumées par l'assureur auprès duquel MLI dispose de la police d'assurance correspondante et sont soumises aux clauses générales et particulières de la même et de la loi. En signant le contrat de location, le client adhère au contrat en tant qu'assuré, dont les termes et conditions sont à sa disposition.

8.2 Couverture de base MLI

Les tarifs de location comprennent également la COUVERTURE DE BASE MLI, qui comprend les dommages causés au véhicule résultant de :

a) de vol,

b) et d'un incendie fortuit ou acte de vandalisme.

Dans certaines agences, la Garantie de base MLI comprend une franchise pour les dommages dont le client est directement responsable (voir les Conditions Particulières à la page 1 du présent contrat). Cette franchise doit être garantie (i) en fournissant la caution correspondante ou (ii) en contractant une couverture supplémentaire.

La couverture de base MLI sera valide tant que les conditions suivantes sont remplies :

a) En cas de collision, le client doit envoyer à MLI, dans les quarante-huit heures suivant la survenance de l'accident, les coordonnées complètes de l'autre partie et des témoins éventuels, ainsi qu'un rapport d'accident, sous la forme d'une 'Déclaration d'accident à l'amiable -DAA- détaillant le numéro d'immatriculation, le nom et l'adresse de la partie adverse, les circonstances de la collision, un croquis de l'accident, le nom de l'assureur et, si possible, le numéro de police d'assurance, tous signés par les impliqués dans l'accident, ou, s'ils ne peut disposer de cette dernière, le 'Rapport de Sinistre', qui sera facilité par MLI.

b) Que la compagnie d'assurance ne rejette pas la réclamation en raison du fait de ne pas conduire le véhicule dans les conditions physiques et psychologiques requises par le Code de la route.

c) Que le vol, l'incendie ou l'acte de vandalisme ne se soient pas produits au cours d'une utilisation non autorisée, telle que celle prévue au point 10 des présentes conditions générales.

d) Que le client ait informé MLI de la collision, du vol, de l'incendie ou du vandalisme qui s'est produit dans le véhicule dans les quarante-huit heures suivant la collision, le vol, l'incendie ou le vandalisme, en fournissant la documentation pertinente (rapport d'accident,, etc., etc.).

EXPRESSÉMENT EXCLUES DE CETTE COUVERTURE :

a) Les dommages aux pneus, aux jantes, à l'intérieur du véhicule, aux rétroviseurs extérieurs, aux vitres et sous le véhicule.

b) Les crevaisons et les éclatements de pneus.

c) Les dommages à l'embrayage et à la boîte de vitesses.

d) Les jours où le véhicule est arrêté jusqu'à ce qu'il soit réparé.

e) Les coûts de remorquage.

f) La recharge de la batterie.

8.3 Couverture supplémentaire offerte par MLI

Les frais de location n'incluent pas la COUVERTURE ADDITIONNELLE offerte par MLI, qui couvre les dommages qui sont expressément exclus par la couverture de base MLI. Cette couverture peut être souscrite au moment de la prise en charge du véhicule et n'est valable que si le client remplit les conditions stipulées au préalable en cas de panne du véhicule.

Les tarifs de location n'incluent pas la COUVERTURE ADDITIONNELLE, qui couvre les dommages expressément exclus de la Couverture de base MLI. Cette couverture peut être souscrite au moment de la prise en charge du véhicule et ne sera valable que si le client remplit les conditions énoncées ci-dessus en cas de dommages au véhicule.

9) OBLIGATIONS DU CLIENT EN CAS D'ACCIDENT ET AUTRES CIRCONSTANCES

En cas d'accident, le client s'engage à :

a) Obtenir et envoyer à MLI, dans les quarante-huit heures suivant la survenance de l'accident, les coordonnées complètes de l'autre partie et des témoins éventuels, ainsi qu'un rapport d'accident, sous la forme d'une 'Déclaration d'accident à l'amiable -DAA- détaillant le numéro d'immatriculation, le nom et l'adresse de la partie adverse, les circonstances de la collision, un croquis de l'accident, le nom de l'assureur et, si possible, le numéro de police d'assurance, tous signés par les deux conducteurs impliqués dans l'accident, ou, s'ils ne peuvent disposer de cette dernière, le 'Rapport de Sinistre', qui sera facilité par MLI.

b) Avertir immédiatement les autorités si la faute de l'autre partie doit faire l'objet d'une enquête ou s'il y a des personnes lésées.

c) Ne pas quitter le véhicule loué sans avoir pris les mesures adéquates pour le protéger.

En cas de vandalisme, incendie, de vol ou de disparition du véhicule, le client s'engage à informer immédiatement MLI de l'événement dans les meilleurs délais.

10) UTILISATION NON AUTORISÉE

Il est de l'obligation du client d'utiliser le véhicule avec la diligence requise, conformément aux caractéristiques du véhicule, en respectant les règles des véhicules à moteur en vigueur et en évitant, dans tous les cas, toute situation qui pourrait causer des dommages au véhicule ou à des tiers.

Il est également de l'obligation du client de ne pas permettre à toute personne autre que celles autorisées en vertu du présent contrat de conduire le véhicule, et le client est directement responsable de tout dommage ou blessure au véhicule ou à des tiers dans un tel cas.

Tout cas de non-respect des dispositions de ces paragraphes doit être compris comme une utilisation non autorisée.

Le client est entièrement responsable de tout dommage causé à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule en raison d'une utilisation non autorisée du véhicule, auquel cas il est tenu de payer tous les frais encourus conformément aux dispositions de la section 6 des présentes conditions générales.

L'utilisation non autorisée comprend, sans toutefois s'y limiter, les cas suivants cités à titre d'exemple :

a) Pousser ou remorquer tout autre véhicule.

b) Conduire dans des endroits qui ne sont pas adaptés aux transports publics, comme les plages, les parkings, les pistes forestières, les routes locales, etc.

c) Circulation sur des routes non revêtues ou sur des routes asphaltées mais présentant de graves déficiences qui pourraient endommager le dessous de caisse du véhicule.

d) Conduite avec le véhicule dans des zones réglementées, y compris notamment les pistes d'aéroport et autres routes associées à l'utilisation aéronautique et/ou militaire.

e) Action négligente en cas d'allumage de balises ou de panneaux d'avertissement sur le châssis du véhicule loué, dont le client déclare avoir connaissance en signant le présent contrat.

f) Transport de marchandises ou d'animaux et en particulier de substances dangereuses, inflammables et/ou nocives pour le véhicule et ses occupants.

g) Le transport de personnes ou de marchandises qui implique directement ou indirectement un paiement au client.

h) La sous-location du véhicule.

i) L'utilisation du véhicule dans toute activité contraire à la loi.

j) Le transport d'un nombre de personnes ou de bagages supérieur à celui autorisé pour le véhicule.

k) Tout type de manipulation ou d'intervention dans l'odomètre, et informer immédiatement MLI de tout dysfonctionnement.

l) Transport de bagages ou de tout autre élément sur le toit du véhicule, même si un dispositif approprié est utilisé à cette fin.

m) Laisser visibles dans le véhicule des objets susceptibles d'être volés et de provoquer des dommages au véhicule.

n) Salir l'intérieur du véhicule au-delà de ce qui est nécessaire pour une utilisation raisonnable et prudente

o) Utiliser le véhicule pour donner des leçons de conduite en toute circonstance et/ou pour enseigner des techniques de conduite spéciales.

p) Conduite contraire au code de la route

q) Le véhicule est conduit par une personne qui n'est pas autorisée à le faire dans le contrat, en tant que client et/ou conducteur supplémentaire.

r) Le Client ne sera pas autorisé à utiliser le véhicule en dehors du territoire national Algérien.

s) Continuer à utiliser le véhicule après la fin de la période de location.

L'utilisation non autorisée par le client donne le droit à MLI de résilier le Contrat de location à l'avance pour non-respect fautif de celui-ci, en demandant, le cas échéant, une indemnisation pour les dommages qui pourraient correspondre.

11) PERMIS DE CONDUIRE.

Le client doit être en possession du permis de conduire valide correspondant approuvé dans le pays de livraison du véhicule de MLI et le client doit être directement responsable de la validité et de l'homologation du permis de conduire et doit tenir MLI indemne en toutes circonstances. Les clients doivent être âgés de VINGT-CINQ ans ou plus et être titulaires d'un permis de conduire depuis au moins CINQ ans. Lorsque ces deux conditions ne sont pas remplies, des conditions particulières peuvent être convenues moyennant un supplément de prix. En même temps, l'âge minimum du client est de 21 ans. Dans tous les cas, le client doit également être titulaire d'un permis de conduire depuis au moins un an, quel que soit son âge. Si le client est âgé de 21 à 25 ans, des frais supplémentaires seront facturés lors de la réserve.

12) RESPONSABILITÉ SOLIDAIRE

Tous les clients et/ou conducteurs supplémentaires autorisés sont conjointement et solidairement responsables de toutes les obligations du client découlant du Contrat et des lois qui lui sont applicables.

13) VOL ET PERTE D'EFFETS PERSONNELS

MLI n'est pas responsable des objets volés, oubliés ou perdus à l'intérieur du véhicule.

14) CAUTION

Hormis le cas où le Client contracte les garanties complémentaires en option, ce dernier devra déposer une caution au moment de la livraison du véhicule, dont le montant est défini à l'article 6 des Conditions Particulières de Location.

En cas de prolongation du Contrat, le montant initial de la caution doit être augmenté en fonction du nombre de jours supplémentaires.

La caution bloquée sera débloquée ou remboursée au Client après le retour du véhicule, et après vérification par MLI du bon état du véhicule et de la bonne exécution du Contrat.

Le dépôt de la caution sera conservé en tout ou en partie en cas de manquement au Contrat, jusqu'à ce que les pénalités ou sommes imputables au Client soient couvertes sauf si ce dernier a souscrit la garantie complémentaire en option.

15) SYSTÈME DE SÉCURITÉ OBLIGATOIRE HOMOLOGUÉ POUR ENFANTS

Les clients doivent aviser MLI lorsque des enfants de moins de trois ans et des adultes de moins de 1,5 mètre de hauteur monteront dans le véhicule afin que MLI puisse fournir un dispositif de retenue approuvé, moyennant des frais, pour le poids et la taille de la personne qui l'utilise. Les clients sont responsables de l'installation du dispositif de retenue, qui NE SERA PAS ANCRÉ au véhicule.

16) TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL.

Informations supplémentaires sur la protection des données

16.1. RESPONSABLE. *Qui est responsable du traitement de vos données personnelles ?*

Identité : MLI ALGERIA, EURL.

Domicile : 29, RUE COLONEL AMIROUCHE, BORDJ EL KIFFAN, ALGER

Courrier électronique : contact.mli.algeria@gmail.com

16.2. FINALITÉS. *À quelles fins vos données personnelles sont-elles traitées ?*

Nous vous informons que MLI traite vos données personnelles aux fins suivantes :

(i) Gérer la relation contractuelle qu'implique la location de véhicules

(ii) Traiter et facturer la location de véhicules

(iii) Traiter d'éventuels incidents y compris des sinistres s'étant produits pendant la période de location du véhicule

(iv) Traiter les démarches et les communications administratives pouvant dériver de la relation contractuelle

(v) Vous tenir informé par courrier électronique ou tout autre moyen équivalent, ponctuellement, de tous les produits, services, offres et promotions, propres ou de tiers, susceptibles de vous intéresser

(vi) Développer des activités promotionnelles exercées par des entreprises des secteurs du transport et du tourisme collaborant avec MLI

(vii) Si vous souhaitez rejoindre le Club MLI, s'inscrire à travers ce programme de fidélité

(viii) Élaborer un profil commercial sur la base de l'évolution de l'activité commerciale par rapport aux réservations effectuées. À cet effet, nous vous informons qu'aucune décision automatisée ne sera prise sur la base de ce profil.

16.3. DURÉE DE CONSERVATION DES DONNÉES. *Combien de temps vos données sont-elles conservées ?*

Nous vous informons que vos données seront conservées tant qu'elles seront nécessaires à la prestation de nos services ou à la relation contractuelle, et dans tous les cas tant que vous ne demanderez pas leur suppression, ainsi que le temps nécessaire pour exécuter les obligations légales qui dans chaque cas correspondent à la typologie de données.

16.4. LÉGITIMATION. *Qu'est-ce que la légitimation pour le traitement de vos données personnelles ?*

La base légitime pour le traitement de vos données personnelles réside dans :

La base juridique qui constitue le traitement de vos données personnelles pour les traitements (i), (ii), (iii) et (iv) indiqués au point 2 précédentes reposes sur l'exécution d'un contrat avec MLI concernant les services auxquels vous avez souscrit.

De même, la base légitime pour le traitement de vos données personnelles pour les traitements indiqués aux points (v), (vi), (vii) et (viii) repose sur le consentement express accordé pour chaque finalité au moment de collecter les données personnelles fournies lors de la réservation de véhicules.

16.5. DESTINATAIRES. *À quels destinataires vos données personnelles seront-elles communiquées ?*

Vos données personnelles seront cédées à des tiers afin de traiter le paiement des réservations effectuées (par exemple les entités bancaires et/ou financières propriétaires des moyens de paiement utilisés tels que les passerelles de paiement).

De plus, MLI pourra céder vos données à des compagnies d'assurance pour la gestion ou le traitement des accidents ayant lieu pendant la période de location.

Nous vous informons que les données mentionnées ici pourront être cédées aux entreprises du Groupe MLI pour des fins administratives internes.

De plus, vos données pourront également être cédées à des organismes et autorités publiques (administratives et judiciaires) dans les cas où une norme juridique l'exigerait.

Transferts internationaux de données :

Nous vous informons également que vos données peuvent être transférées à des pays situés en dehors de l'Espace économique Algérien, selon le lieu où vous aurez loué le véhicule pour vous fournir les services que vous aurez sollicités.

16.6. DROITS. *Quels sont vos droits lorsque vous nous fournissez vos données personnelles et comment les exercer ?*

Vous avez le droit d'accéder à vos données personnelles ainsi que de demander la rectification des données inexactes ou, le cas échéant, solliciter leur suppression lorsque, en particulier, les données ne seront plus nécessaires aux fins pour lesquelles elles auront été collectées.

Dans certaines circonstances, vous pourrez demander que le traitement de vos données soit limité, dans ce cas nous les conserverons uniquement pour l'exercice ou la défense de réclamations.

Dans certaines circonstances et pour des motifs liés à votre situation particulière, vous pourrez vous opposer au traitement de vos données. MLI cessera de traiter les données, excepté pour des raisons légitimes impératives ou pour l'exercice ou la défense d'éventuelles réclamations.

Vous pouvez également exercer le droit à la portabilité des données, ainsi que retirer les consentements accordés à tout moment, sans que cela n'ait d'effet sur la licéité du traitement basé sur le consentement préalable au retrait.

Pour exercer vos droits, vous pouvez vous adresser par écrit au département du service clientèle de MLI.

À toute demande d'exercice de vos droits devra être jointe une photocopie de votre pièce d'identité (carte d'identité ou document accréditif).

Enfin, nous vous informons que vous avez la possibilité de vous adresser à l'Agence ALGÉRIENNE de protection des données et aux autres organismes publics compétents pour toute réclamation liée au traitement de vos données personnelles.

16.7. POLITIQUE DE COOKIES. *Quels cookies utilisons-nous ?*

Pour connaître les cookies que nous utilisons sur ce site web/application mobile, vous pouvez consulter notre politique de cookies à travers le lien suivant : [inclure hyperlien]

16.8. ORIGINE. *Comment avons-nous obtenu vos données ?*

Nous vous rappelons que nous pouvons obtenir directement vos données personnelles de la part des réseaux sociaux si vous vous enregistrez ou démarrez votre session à l'aide de votre profil Facebook, Twitter ou Google.

17) SERVICE À L'UTILISATEUR.

Pour toute demande d'information ou pour soumettre une suggestion, une réclamation ou une plainte, veuillez communiquer avec MLI, Service à la clientèle, Tél (+213) 21 202 766, ou par le biais du mail : contact.mli.algeria@gmail.com

18) LOI ET JURIDICTION APPLICABLES

Cet accord est régi par les lois de L'Algérie. MLI déclare son intention de résoudre toute controverse à l'amiable. Si cela n'est pas possible, toute controverse entre MLI et le client sera tranchée par le tribunal territorial compétent de MLI.

19) TRADUCTION

Les traductions des présentes conditions générales sont fournies à titre d'information uniquement et n'ont pas force de loi. Seul l'original en français est considéré comme juridiquement valable.

ANNEXE I

Conditions Particulières de Location

Le tarif applicable à votre réservation est affiché à la suite. Il existe d'autres tarifs soumis à des conditions différentes qui sont à votre disposition aussi bien dans nos agences que par téléphone ou télécopie.

Les conducteurs de moins de 25 ou disposant d'un permis de conduire de 1 à 4 ans d'ancienneté paieront un supplément :

Pour groupes de véhicules : N / T / V / VV / LL : 1300 DZD – 6 EUR / jour avec un minimum de 5000 DZD – 24 EUR et sans maximum

Pour autres groupes de véhicules : 1300 DZD – 6 EUR / jour avec un maximum de 5000 DZD – 24 EUR

Le conducteur doit être d'au moins 19 ans et ce dernier devant disposer d'un permis depuis plus d'un an (Cf, point 11 des conditions générales de location).

Les moyens de paiement admis sont :

Argent comptant, virement bancaire, et chèque certifié

La carte doit être au nom de la personne figurant comme titulaire du contrat de location.

A la récupération du véhicule, la présentation d'une caution sera nécessaire pour le carburant (voir Conditions Générales 7) et, si nécessaire, pour la franchise du véhicule (voir Conditions générales

Cela correspond au montant maximum dont vous êtes responsable en cas d'incident, sauf si vous souscrivez une couverture complémentaire proposée par MLI.

En cas de souscription par le Client de la couverture complémentaire, aucune franchise ne sera bloquée.

La couverture complémentaire peut être souscrite, au choix du Client, lors de la réservation en ligne ou lors de la livraison du véhicule.

Le montant maximum des frais supplémentaires qui seront facturés au Client au titre des accidents survenus en cas d'utilisation appropriée du véhicule s'élèvera au montant maximum de la franchise applicable à chaque catégorie de véhicules, référencée dans le tableau précédent.

Le client qui a souscrit une couverture complémentaire n'est pas tenu de déposer la franchise et n'est pas responsable en cas d'incident sauf en cas d'utilisation non autorisée du véhicule conformément à l'article 10 des Conditions Générales de Location. Le client qui ne souhaite pas souscrire cette garantie complémentaire doit déposer un acompte d'un montant égal à la valeur indiquée dans le présent article.

Dans le cas où le client souscrit à la protection complémentaire, le montant de la franchise précédente est réduite à "zéro" Euros (0€) en cas de dommage sur la carrosserie. De plus, la souscription de la couverture peut être faite, à la discrétion du client, au moment de réserver en ligne ou alors au moment de la récupération le véhicule. Aussi, souscrire la protection supplémentaire conduit à une réduction du dépôt de garantie – que le client devra payer - à 300 euros. De même, en souscrivant à la protection, les coûts d'immobilisation du véhicule - point 6.2 des Termes et Conditions Générales - ne seront pas appliqués en cas d'éventuel accident. Dans toute autre situation, les conditions de la protection basique resteront inchangées.

Le tarif applicable ne comprend pas :

Le coût du supplément de conducteur Supplémentaire est de 19,95 EUR par jour et par conducteur, jusqu'à un maximum de 80€ par location et conducteur. On peut inscrire un maximum de 3 conducteurs supplémentaires par contrat.

Le coût d'un Siège bébé est de 7.95 € par jour pour un siège bébé jusqu'à un maximum de 96 € pour chaque siège bébé.

Le supplément pour les locations avec restitution dans une agence différente de celle de départ (one-way). Il n'est pas possible de faire des réservations one-way entre les agences situées dans différents pays.

Dans le cas où le client souscrit à la protection complémentaire, la franchise est de 0 € pour tout dommage causé à la carrosserie du véhicule. De plus, il y aura une réduction du dépôt de garantie – qui sera déposé par le client - à 300 EUR. Et sous la couverture, les coûts de panne - stipulé en clause 6.2 des Termes et Conditions Générales – seront annulés en cas d'éventuel accident.

Le montant associé au système de restitution du véhicule associé à ce tarif. (Pour déterminer le coût, consulter les alinéas 7 des conditions générales de location).

6.3 Le règlement carte de crédit ou de débit est interdit. Le tarif de cette réservation est lié au Système de restitution rapide (SDR) du véhicule, conformément aux dispositions du point 7 a) des conditions générales de location du contrat de location.

Le tarif applicable comprend :

Hormis TVA, taxes et impôts locaux.

Kilométrage limité.

Assurance automobile obligatoire conformément à la législation en vigueur, couverture des dommages au véhicule (CDW) avec franchise et assurance des occupants du véhicule. Le montant de la franchise varie selon la catégorie de véhicule loué, en établissant les montants suivants :

Montant à bloquer comme caution :

X / XG / AA / A3/ 4A / BB / CC / CG / C1 / S / M : 14400 DZD – 67 EUR

D / DE / DD / DG / E / F / FF / L / LL / R / T TA / N / V / VV : 18000 DZD – 84 EUR

G / GG / GW / I / J / JJ / K / O / P / PP / Q : 36000 DZD – 168 EUR

Ce montant sera bloqué comme dépôt à moins que vous ne contractiez une couverture additionnelle offerte par MLI

Dans le cas où le client souscrit à la protection complémentaire, la franchise est de 0 € pour tout dommage causé à la carrosserie du véhicule. De plus, il y aura une réduction du dépôt de garantie –

qui sera déposé par le client - à 300 EUR. Et sous la couverture, les coûts de panne - stipulé en clause 6.2 des Termes et Conditions Générales – seront annulés en cas d'éventuel accident.

Extra diesel. Si le véhicule est diesel, il y aura un frais supplémentaire de 1.15 EUR/jour.

Il est un supplément de 9 EUR pour toutes les prises en charge de véhicules réalisées en dehors de l'horaire d'ouverture. Le numéro de vol est indispensable. MLI peut vous demander votre numéro de vol avant de rendre formel le contrat.

Informations importantes :

Il est obligatoire de présenter le bon de la réservation lors de la prise de possession du véhicule.

Vous devez vous munir de votre passeport ou carte d'identité, votre permis de conduire et une caution au moment de retirer le véhicule.

Si vous louez un système GPS, il est obligatoire d'effectuer un dépôt de 90 € au titre de caution. Si vous louez un système MiFi (accès mobile à Internet), il est obligatoire d'effectuer un dépôt de 17 eur au titre de caution.

Le retour du véhicule avec un retard de plus de 59 minutes par rapport à l'heure de retour prévue entraînera un coût additionnel de 40.00 € par jour plus le montant correspondant aux jours de location supplémentaires, (avec un minimum de 40.00 € et une journée de location).

MLI ne dédommagera pas le client pour tout retard dans la livraison du véhicule supérieur à 59 minutes, à compter de la souscription du contrat de location.

1. La location réalisée n'est pas nécessairement liée à un véhicule déterminé (marque-modèle, couleur, équipement, etc.) mais à un groupe de véhicules ayant des caractéristiques techniques et des capacités similaires.
2. Si le véhicule reçoit une sanction routière durant de la période de validité de ce contrat, vous en serez responsable et il y aura des frais extra de 45 € pour la gestion de l'amende.
3. Si le vol est détourné vers un autre aéroport et le client récupère le véhicule dans une agence différente de celle réservée au début, un coût supplémentaire de 65.00 € sera appliqué.
4. Si un client restitue le véhicule sans la documentation correspondante, un coût supplémentaire de 105 € sera appliqué après la vérification du véhicule.
5. MLI se réserve le droit d'annuler la livraison du véhicule en cas de : doutes sur la capacité financière du client, de dettes antérieures ou d'incidents graves avec MLI.
6. Si vous ne souscrivez pas de couverture supplémentaire, un montant de 50.00 € vous sera facturé pour les démarches requises en cas d'accident